



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.5/2001/1
26 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits
périssables et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation des
pommes de terre de primeur et de conservation
19-21 mars 2001, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUINZIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 19 mars 2001 à 10 heures

- | | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRADE/WP.7/GE.5/2001/1 |
| 2. | Questions présentant un intérêt apparues depuis la quatorzième session | TRADE/WP.7/GE.5/2001/2 |
| 3. | Examen des normes CEE-ONU relatives aux pommes de terre de primeur et de conservation (FFV 30, 31) | TRADE/WP.7/GE.5/2001/3* |
| 4. | Définition des types de cuisson et adoption éventuelle d'un code couleur pour indiquer le type de cuisson sur les emballages | TRADE/WP.7/GE.5/2001/4* |

5. Comparaison des méthodes d'inspection, des méthodes de calibrage et des méthodes d'échantillonnage et contrôle des pommes de terre "lavées"
 - a) Présentation par la France des méthodes utilisées pour l'inspection et l'échantillonnage
 - b) Présentation par la Belgique des tableaux utilisés pour indiquer la lavabilité
6. Propositions de définition des variétés longues et réactions des professionnels à la liste indicative des variétés longues de forme irrégulière TRADE/WP.7/GE.5/2001/5*
7. Révision des conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre : examen des RUCIP 2000 et d'une liste des différences par rapport aux normes CEE-ONU TRADE/WP.7/GE.5/2001/6*
8. Information sur les progrès accomplis dans la rédaction d'une brochure explicative de l'OCDE sur les pommes de terre de primeur et de conservation
9. Législations nationales relatives aux pommes de terre de primeur et de conservation TRADE/WP.7/GE.5/2001/7
10. Préparation de la prochaine session
 - a) Travaux futurs
 - b) Date et lieu de la prochaine session
 - c) Préparation de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité
11. Questions diverses
12. Élection du bureau
13. Adoption du rapport

* Ce document n'a pas encore été reçu au moment de l'élaboration de l'ordre du jour. Il pourrait n'être disponible qu'au moment de la session en tant que document officieux. Une fois publié, il sera affiché sur la page d'accueil.

Calendrier proposé

19 mars	10 heures - 13 heures	Points 1 à 4
	15 heures - 18 heures	Points 4 à 7
20 mars	10 heures - 13 heures	Points 7 à 12
21 mars	10 heures - 13 heures	Point 13

ANNOTATIONS

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 - Questions présentant un intérêt apparues depuis la quatorzième session

Le document TRADE/WP.7/GE.5/2001/2 récapitule les résultats pertinents des troisième et quatrième sessions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

Point 3 - Examen des normes CEE-ONU relatives aux pommes de terre de primeur et de conservation (FFV 30, 31)

Discussion à la dernière session : TRADE/WP.7/GE.5/1999/6, par. 7

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.5/2001/3*

Les délégations sont invitées à rendre compte des enseignements tirés de l'application pratique des normes révisées et, le cas échéant, à faire des propositions d'amendement. À la session précédente, aucun amendement n'a été jugé nécessaire.

Point 4 - Définition des types de cuisson et adoption éventuelle d'un code couleur pour indiquer le type de cuisson sur les emballages

Discussion à la dernière session : TRADE/WP.7/GE.5/1999/6, par. 23 à 26

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.5/2001/4*

Les méthodes utilisées pour indiquer le type de cuisson sur l'emballage diffèrent selon les pays. À la dernière session, on s'est demandé s'il serait utile de disposer d'un système harmonisé. Il a été décidé qu'au cours de la session suivante des propositions seraient formulées en vue d'établir une définition des divers types qui pourraient être mentionnés dans la norme. L'utilité d'un code couleur pour le marquage des emballages devrait être examinée sur la base de cette définition.

Point 5 - Comparaison des méthodes d'inspection, des méthodes de calibrage et des méthodes d'échantillonnage et contrôle des pommes de terre "lavées"

Discussion à la dernière session : TRADE/WP.7/GE.5/1999/6, par. 27 à 30

a) Présentation par la France des méthodes utilisées pour l'inspection et l'échantillonnage

b) Présentation par la Belgique des tableaux utilisés pour indiquer la lavabilité

Les délégations française et belge ont proposé de présenter leurs méthodes à cette session.

Point 6 - Propositions de définition des variétés longues et réactions des professionnels à la liste indicative des variétés longues de forme irrégulière

Discussion à la dernière session : TRADE/WP.7/GE.5/1999/6, par. 13 à 22

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.5/2001/5*

Définition des variétés longues

À la dernière session, aucun progrès n'a été accompli concernant cette question. Les délégations ont été invitées à présenter des propositions afin de trouver une solution.

Liste des variétés longues de forme irrégulière

À la dernière session, les participants ont soulevé la question de savoir comment mieux préciser dans les normes ce que l'on entendait par "forme irrégulière". Deux solutions différentes ont été proposées : élaborer une définition de ces variétés ou donner une liste indicative. Il a été noté que, lors des débats, seules les variétés "Stella", "Ratte" et "Corne de Gate" avaient été mentionnées. Les délégations ont été invitées à présenter la liste aux professionnels de leur pays, en leur précisant qu'elle était établie à titre indicatif uniquement et qu'elle visait à expliquer ce que l'on entendait par "forme irrégulière". La réaction des professionnels devrait être présentée à la session suivante.

Point 7 - Révision des conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre : examen des RUCIP 2000 et d'une liste des différences par rapport aux normes CEE-ONU

Discussion à la dernière session : TRADE/WP.7/GE.5/1999/6, par. 31 à 36

Document pour la présente session : TRADE/WP.7/GE.5/2001/6*

Les conditions générales de vente CEE-ONU pour les pommes de terre, dont l'application est volontaire, ont été adoptées en 1973 pour faciliter le commerce dans la région de la CEE. La dernière révision date de 1979.

Les RUCIP (Règles et usages du commerce intereuropéen des pommes de terre et Règlements d'expertise et d'arbitrage du Comité européen), élaborés par EUROPATAT en coopération avec d'autres organisations, sont largement utilisés. Ils ont été révisés récemment et leur nouvelle version est parue au début de l'an 2000 sous le nom de RUCIP 2000. À la

dernière session, la Section spécialisée a débattu de l'opportunité de réviser également les conditions générales de vente CEE-ONU. Elle a décidé d'attendre que le travail de révision des RUCIP soit achevé, d'examiner le texte et, éventuellement, de l'adopter en tant que nouvelles conditions de vente CEE-ONU. EUROPATAT a proposé de présenter à la présente session une liste des différences entre les règles de qualité des RUCIP et les normes CEE-ONU.

Point 8 - Information sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une brochure explicative de l'OCDE sur les pommes de terre de primeur et de conservation

Le secrétariat rendra compte de ces travaux.

Point 9 - Législations nationales concernant les pommes de terre de primeur et de conservation

À la dernière session, les délégations ont été invitées à communiquer leurs textes de loi nationaux au secrétariat.

Point 10 - Préparation de la prochaine session

- a) Travaux futurs
- b) Date et lieu de la prochaine session
- c) Préparation de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Point 11 - Questions diverses

Point 12 - Élection du bureau

Conformément au Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Réunion d'experts doit élire un Président et un Vice-Président. À sa treizième session, elle avait réélu M. Debaveye (Belgique) Président et a élu Mme Zgorska (Pologne) Vice-Présidente.

Point 13 - Adoption du rapport

Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa quinzième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

NOTE DU SECRÉTARIAT :

Les communications doivent être envoyées au secrétariat, soit sur disquette à l'adresse suivante :

Administrateur chargé des normes alimentaires
Division du commerce de la CEE-ONU
Palais des Nations
Bureau 432
1211 Genève 10
Téléphone : (41) 22 917 2450
Télécopie : (41) 22 917 0041

soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

agrstandards@unece.org

Les documents relatifs à la Réunion pourront être consultés sur notre page d'accueil :

<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>.
